



**Rapport de la commission des finances du Conseil communal de
Villeneuve
sur le préavis n° 07/2017 relatif à la
Demande de crédit pour les modifications du PPA des Fourches
(MPPA)**

Président : Marcel David YERSIN

Rapporteur : Thibaut CORNET

Membres : Gilbert De CRISTOFARO
Nicolas de ANGELIS
Charles-Henri PILET

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le 11 septembre 2017, en présence de M. Dominique PYTHOUD délégué de la Municipalité en charge du dossier, pour examiner le préavis en question. Elle le remercie pour sa disponibilité, ses explications et les réponses délivrées aux questions de ses membres.

1 Modifications du PPA

La commission des finances s'est penchée essentiellement sur la question financière du préavis. Elle laisse le soin à la commission ad hoc d'aborder les aspects techniques liés aux modifications du plan partiel d'affectation des Fourches.

2 Coûts

Les frais des études pour l'ensemble des modifications du PPA des Fourches sont répartis par une convention ratifiée entre les différents propriétaires concernés et le Syndicat des Fourches. Celle-ci a été récemment adaptée à la situation actuelle.

C'est le Syndicat qui commande ces études, mais son action est contrôlée par le bureau d'ingénieurs mandatés Duchoud-Haymoz-Bühlmann SA et le canton, dans le cadre des améliorations foncières (AF).

Les études étant déjà engagées, leurs coûts sont connus, à l'exception d'études complémentaires demandées par le Canton. La commission des finances a demandé si la Municipalité connaissait le montant estimatif de ces dernières. Il lui a été répondu que la provision annoncée serait suffisante.

Le montant total de ces études est de 654'087.- Fr. sans le coût des éventuelles études demandées par le Canton. La part de Villeneuve est de 62'082.- Fr. à laquelle il faut ajouter 17'000.- Fr. pour les études complémentaires du Canton, soit un total arrondi de **80'000.- Fr. TTC.**

3 Avantages

Comme tout autre propriétaire des parcelles concernées, la Commune de Villeneuve bénéficiera des mesures proposées par ces modifications. Elles permettent, en effet, de valoriser les terrains en question :

- le passage en zone d'utilité publique de la parcelle de l'ancien camping des Bouleaux (3417) permet d'augmenter la surface disponible pour d'éventuelles infrastructures liées à la future construction scolaire qui lui est attenante
- l'augmentation de la hauteur potentielle des bâtiments à y construire et la nouvelle définition de masse constructible font passer la valeur estimée de la seule parcelle du futur collège intercommunal (3419) de 3'333'147.- Fr. à 5'044'094.- Fr., soit une augmentation de plus de 50 %. C'est sa valeur augmentée qui servira de référence, entre autres, pour la contribution villeneuvoise à l'ASPIHL, l'Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac
- la parcelle communale 3416 et le DDP 3450 (Tennis) sont aussi concernés positivement par ces mesures

La commission des finances relève donc que ces modifications apportent à la Commune un réel avantage financier en plus de donner plus de possibilités constructibles au site retenu pour la future construction scolaire intercommunale.

4 Financement

En ce qui concerne la Commune de Villeneuve, le coût de la participation aux frais des modifications du PPA des Fourches se monte à **80'000.- Fr. TTC**, à financer par la trésorerie courante.

5 Décision

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Villeneuve,

Vu le préavis N° 07/2017 concernant la
demande de crédit pour les modifications du PPA des Fourches,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :


- 1) d'accepter cette demande de crédit de 80'000.- Fr. TTC ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à le financer via la trésorerie courante;
- 3) d'autoriser la Municipalité à l'amortir en deux fois.

Au nom de la commission des finances, Villeneuve, le 26 septembre 2017 :

Le président :


Marcel David YERSIN

Le rapporteur :


Thibaut CORNET